



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 61/2026

OBJET : Convention de mise à disposition du domaine de Kermenguy, du lundi 27 Avril au mercredi 29 Avril 2026 pour 10 personnes au profit, Monsieur Thierry BRIAND

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-2 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°14/2026 du 13 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu l'arrêté n° 157/2026 du 16 avril 2026 donnant délégation de signature à Madame Quynh NGO, Adjointe suppléante, du 20 avril au 03 mai 2026,

Vu la délibération n° 050/2023 approuvant les tarifs communaux 2024,

Vu la délibération n°022/2024 du Conseil Municipal du 3 Avril 2024 portant sur la modification des tarifs communaux du Domaine de Kermenguy,

Considérant que la ville met à disposition le domaine de Kermenguy au profit, Monsieur Thierry BRIAND, 5 lieudit Kermiquel, 22170 CHATELAUDREN PLOUAGAT

Article 1 : DECIDE de conclure une convention de mise à disposition avec Monsieur Thierry BRIAND.

Article 2 : DECIDE de signer la convention de mise à disposition du domaine de Kermenguy du lundi 27 avril après midi au mercredi 29 avril 2026 au matin pour 10 personnes.

L'hébergement s'effectuera en hébergement, demi-pension, repas et petit-déjeuner, soit un montant total de 910.00 € (neuf cent dix euros)

Ce montant sera ajusté en fonction du nombre réel de participants.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 24 avril 2026

Pour le Maire et par délégation,
L'adjointe suppléante
Quynh NGO



Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.